

RAPPORT SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRÉÉES

Annexé au rapport annuel de gestion, en vertu de l'article 1er, § 7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives.

Introduction

En vertu de l'article 1er, § 1er de l'arrêté royal du 8 JANVIER 1962 fixant les conditions d'[agrément] des groupements [...] de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, les sociétés coopératives ne peuvent être agrées comme organisations habilitées à participer à la formation de l'assemblée générale du Conseil national de la Coopération que lorsque leur fonctionnement et leurs statuts sont conformes aux principes coopératifs visés à l'article 5 de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération.

Le présent rapport a pour objectif d'expliquer en quoi le fonctionnement de SmartCoop et ses statuts sont bien conformes aux principes coopératifs de l'ACI et de l'arrêté royal du 8 janvier 1962.

Ce rapport a été réalisé sur base du modèle de rapport proposé par le CNC dans le cadre d'une enquête générale menée auprès des coopératives belges en octobre 2021.

Principe 1 de l'ACI : Adhésion volontaire et ouverte.

En 2021, 3.563 sociétaires ont rejoint volontairement la coopérative.

La société n'a refusé aucune demande d'adhésion, a constaté la démission de 126 sociétaires et le départ de plein droit (fin du contrat de travail ou décès) de 5 sociétaires.

Aucune demande de sortie n'a été refusée et aucun sociétaire n'a été exclu.

Principe 2 de l'ACI : Contrôle démocratique par les membres

Au 31 décembre 2021, la société coopérative comptait 32.249 sociétaires répartis comme suit :

- 32.171 Sociétaires de catégorie A ;
- 56 Sociétaires de catégorie B ;
- 22 Sociétaires de catégorie C.

752 sociétaires ont voté à l'Assemblée générale ordinaire du 22/06/2021.

Conformément à l'article 1^{er} § 3 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962, l'article 37 des statuts de SmartCoop consacre le principe d'1 personne = 1 voix

La société coopérative SmartCoop a été créée en 2016 par :

- La Fondation privée «SMartBe», BCE 0806.201.741 ayant son siège social Rue Coenraets 72, 1060 Saint-Gilles
- Monsieur Sandrino Graceffa, domicilié Avenue des Sept Bonniers, 89, 1190 Bruxelles
- Monsieur Nicolas Wallet, domicilié Rue des Acacias, 100 à 59120 Loos (France).

Les fondateurs n'ont pas de statuts particulier dans la prise de décision à l'assemblée générale.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un mandat de 4 ans (article 24 des statuts). Ils exercent leur mandat à titre gratuit (article 23 des statuts).

Il n'y a pas d'administrateur statutaire.

Au cours de l'année 2021, les initiatives pour concrétiser la participation des associés/coopérateurs ont été les suivantes :

Le comité d'éthique

Le comité d'éthique est une instance consultative constituée à l'échelle du groupe Smart. Il veille à la cohérence entre les pratiques de la coopérative et les valeurs qu'elle affiche.

L'objectif du comité d'éthique est de renforcer la légitimité de Smart en tant qu'acteur (et employeur) responsable qui n'autorise pas tout en son sein et qui exprime le souhait clair d'installer des garde-fous. Le comité d'éthique veille à la cohérence entre les pratiques de la coopérative et les valeurs qu'elle affiche.

Il est consultatif et agit par voie d'avis (lorsqu'il est sollicité) et de recommandations qu'il émet à l'attention de Smart. Il peut à cette fin interroger différentes entités ou instances de Smart sur leurs pratiques, ou utiliser toute forme d'investigation.

Le comité d'éthique ne peut pas être dans l'arbitrage ou la médiation à la place d'autres instances plus appropriées. Afin d'asseoir sa légitimité, la frontière de son domaine de compétences est à tracer avec : L'opérationnel, Le politique, La représentation du personnel, Les membres de Smart (qui peuvent eux aussi être concernés)

Le comité d'éthique de Smart est constitué de **deux sociétaires membres de l'équipe mutualisée, deux expertes accompagnantes, cinq sociétaires utilisateur-trices de Smart, une animatrice.**

Préparation de l'AG

Au-delà de l'envoi des documents, des ateliers de présentation et d'échanges sont proposés pour faciliter la préparation de l'AG. Cette année, ces ateliers ont pu se dérouler en amont de l'AG et le jour-même. Afin de combiner règles sanitaires, jauges et envie de se revoir, le format de l'AG et des ateliers ont été adaptés. Des rendez-vous locaux ont été organisés par les équipes dans 6 lieux différents, pour réaliser des ateliers ou pour vivre en direct la retransmission de l'assemblée générale. Il était aussi possible de rester chez soi puisqu'un programme riche était aussi proposé en visio.

Smart in Progress

Chaque année, des thématiques en lien avec la vie de l'organisation sont soumises à votre réflexion (membres et sociétaires de la coopérative). Il est possible de prendre part à des groupes de travail qui livrent, au terme des échanges, des recommandations qui sont par la suite confiées au conseil d'administration pour avis et prise de décision. Elles donnent lieu ensuite à la réalisation de projets concrets. Depuis 2015, plus de 4000 sociétaires en France et en Belgique ont pris part à cet exercice.

Pour participer à Smart in Progress, il n'y a aucun prérequis. Pas de compétence particulière, juste être en mesure de mettre quelques heures à disposition du collectif. Les groupes de travail se réunissent en moyenne cinq fois entre novembre et avril, sur des temps d'environ 3h. Afin de favoriser la participation de chacun·e, les horaires et les modes de participation sont pensés pour s'adapter aux réalités de travail et de vie des sociétaires. Smart in Progress est un projet d'envergure (il participe à la vie globale de la coopérative) qui se déroule dans une dimension locale pour permettre un travail de qualité au sein duquel chaque participant·e trouve la possibilité de s'exprimer.

Les thèmes de travail sont proposés par le conseil d'administration de Smart et priorisés, par les sociétaires, lors du vote annuel de l'assemblée générale. À l'avenir, l'idée est de faire évoluer cela pour que les thématiques puissent émerger des sociétaires directement. En 2020-2021, Smart in Progress a couvert trois thématiques. Deux thématiques ont été votées par l'assemblée générale en juin 2020, l'autre est une thématique 2019-2020 qui nécessitait un débat plus ample et approfondi, elle était donc prolongée :

- L'accompagnement
- Un nouvel horizon post-crise sanitaire
- Penser et agir pour l'égalité – *Cette thématique est prolongée pour une nouvelle année.*

59 recommandations ont été proposées à l'issue des groupes de travail, celles-ci ont été accueillies par le conseil d'administration.

Renouvellement du CA

Un travail de préparation et de mobilisation a eu lieu pour accueillir de nouvelles personnes au CA. La formalisation d'un contrat d'administrateur·rice a été faite, des articles ont été publiés pour présenter plus clairement le quotidien du CA à la fois sous forme de FAQ, par des brèves d'actualité, sous forme d'une vidéo de témoignages et sous la forme de publication de récits.

Principe 3 de l'ACI: Participation économique des membres

Conformément aux statuts qui prévoient la non-distribution des résultats, l'assemblée générale ordinaire des sociétaires a décidé d'affecter le résultat aux réserves impartageables devant permettre à la coopérative des investissements dont les choix seront arbitrés par le conseil d'administration.

En vertu de l'article 43 des statuts de SmartCoop, Les bénéfices seront affectés à une réserve destinée à financer le développement de la société conformément à sa finalité et ses valeurs ainsi qu'aux services qu'elle offre aux Sociétaires. Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation des Sociétaires, actuels et potentiels, ou du grand public.

Conformément à ce que prévoit l'article 6:120 §1, 5° du Code des sociétés et à l'article 20 des statuts de SmartCoop, Tout Sociétaire qui perd la qualité de Sociétaire a droit au remboursement de sa/ses part(s) à seule concurrence du prix de souscription de celle(s)-ci (à hauteur du montant réellement libéré et non encore remboursé), à l'exclusion de toute participation aux réserves ou bénéfices quelconques, sous quelque forme que ce soit.

L'article 46 des statuts de SmartCoop prévoit qu'après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation et le remboursement de leur mise aux Sociétaires, le surplus de la liquidation recevra, conformément à l'article 8.5, 3 du CSA, une affectation qui se rapproche le plus possible du but social de la Société.

Principe 4 de l'ACI: Autonomie et indépendance

La société n'a conclu aucun accord avec des gouvernements locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, des institutions financières, des investisseurs, des clients, des fournisseurs, etc. qui pourraient porter atteinte à l'autonomie de l'entreprise ou mettre en péril l'autonomie de l'entreprise.

En termes d'investissements externes, SmartCoop a levé en 2021 une ligne de Straight Loan de 2.000.000€ ainsi qu'un financement classique sur 12 mois de 900.000 € pour les primes de fin d'année.

Principe 5 de l'ACI: Education, formation et information

En 2021, SmartCoop a entrepris plusieurs initiatives et projets en matière d'information et de formation à ses sociétaires actuels et potentiels et/ou au grand public.

Formation à destination des membres des équipes mutualisées :

Ces formations sont organisées en lien avec chaque direction.

A ce jour, la Direction Opérationnelle a établi pour l'ensemble des conseillers un plan de formation (en référence avec le Référentiel de compétences du métier de conseiller / référentiel fait en 2018/2019 à partir d'entretiens d'explicitations réalisé auprès des conseillers)

A ce jour, un Plan de formation a été établi pour l'Equipe rouge / DDF (équipe d'agents d'entretien)

Les autres formations sont proposées après accord des directeurs.rices via l'intranet

- 159,5 journées ont été consacrées exclusivement à la formation:
 - Formations données par d'autres membres des équipes mutualisées : 19,5 jours
 - Formations données par des formateurs externes (généralement des sociétaires Formateurs associés): 140 jours
- Nombres de participants aux formations pour un total de 3842 heures (ratio : heures/participants)
 - 14 participants en intégration pour 16,5 jours (culture de l'entreprise, outils)
 - 220 participants en formations collectives, pour 52 jours (excel, formation métier de conseillers, services financiers, paye, formation Secourisme)
 - 22 participants en formations spécifiques pour 91 jours (langues, coaching individuel , bilan de compétences).

- 11 salariés ont suivi des formations longues ou courtes (Université, Ecoles de langues, Hautes Ecoles) pour un total de 1737 heures de cours dispensés et leur donnant droit à des Congés d'Education

Formation à destination des sociétaires et du grand public :

Un catalogue de formation a été mis en ligne, via le site Internet Smart, pour une programmation par semestre (février / juillet et septembre / décembre)

Nombre de sessions de formation programmées : 75

68 formations ont été proposées par la coopérative en 2021 dont 36 sessions en présentiel et 32 sessions en distanciel réparties sur 62 jours de formation pour un total de 694 participants (11 participants en moyenne par session).

2021 fut le moment de mises en œuvre variées pour partager et transmettre la culture coopérative, susciter la participation et faire avancer l'école de la coopération.

Des ateliers proposés aux sociétaires et aux personnes de l'équipe mutualisée pour diffuser la culture coopérative et comprendre nos fonctionnements coopératifs. Par exemple sur le sociétariat et les coopératives, sur des sujets pour préparer l'assemblée générale et sur les espaces de participation au sein de Smart. Mais aussi des sessions dédiées pour faciliter l'intégration des nouvelles personnes au sein de l'équipe mutualisée.

Au cours de l'année 2021, d'autres sujets d'ateliers ont été conçu comme : l'histoire, l'organisation juridique ou encore le modèle économique de Smart.

Pour déployer plus fortement les initiatives de vie coopérative, une première rencontre interservices a permis de projeter et planifier des actions à proposer aux membres en proximité (ateliers, rencontres, formations, échanges de pratiques...) en lien avec les antennes.

Depuis 2012, une entité du groupe Smart (L'ASBL Association Professionnelle des Métiers de la Création), contrôlée par la coopérative SmartCoop est spécialement affectée à la publication et à la diffusion d'analyses dans une perspective d'éducation permanente. Elle bénéficie pour ce faire d'une subvention accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle propose des éléments de réflexion qui permettent d'alimenter le débat sur des questions touchant les « travailleur·euses autonomes », intermittent·es et freelances de toutes professions.

Parmi les domaines abordés figurent les politiques de l'emploi, l'économie sociale, l'économie de la culture, les politiques culturelles, les pratiques de mutualisation, la sécurité sociale, la défense des travailleurs autonomes, le Commun... Une attention particulière est accordée au mouvement coopératif, dans la cadre d'une école de la coopération que Smart met en place.

Les analyses brèves ou les études plus importantes publiées sont l'œuvre de collaborateur·rices de Smart mais aussi d'auteur·rices extérieur·es, le plus souvent utilisateur·rices de nos services.

Afin de valoriser, le travail d'analyse et de publication de l'année, 7 conférences/débats en partenariat avec Saw-B se sont déroulées. Des formats variés ont été proposé en visio,

en présentiel ou les deux. L'occasion d'aborder par exemple des sujets comme : « S'armer contre le néolibéralisme et les populismes », « Effondrement et transition » ou « Pas de loi Uber en Europe ! ».

En amont de l'assemblée générale, nous sommes allé·es à la rencontre d'une autre organisation collective faisant écho à nos propres choix et pratiques. Ander Etxeberria Otadui, chargé de la diffusion coopérative au sein du groupe coopératif Mondragon a présenté le groupe, son histoire, ses valeurs, sa pratique, son organisation à grande échelle...

Enfin, un travail de transmission et de formation « à la prise de mandat » a eu lieu cette année dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration. Un séminaire en janvier a permis de faire le bilan de l'année particulière de 2020 pour en tirer les enseignements mais aussi un bilan de 4 années de mandat. L'objectif était de pouvoir restituer le travail effectué, les avancées, les progressions, les freins... l'occasion de préparer la transmission vers de nouvelles et nouveaux administrateur·rices en donnant des préconisations et des conditions à réunir.

Seize personnes ont été élues, neuf pour la première fois, nécessitant du temps pour prendre en main leurs mandats. Dès juillet un temps d'interconnaissance a eu lieu avec la remise d'un « kit » pour entrer progressivement dans le sujet, se saisir de la stratégie validée et relire les décisions passées. Un séminaire fin août pour approfondir l'interconnaissance autour des liens de chacun·e à Smart, un rapport d'étonnement suite à la lecture du kit, un temps de débat pour partager les regards sur Smart, mais aussi l'occasion de poser un cadre collectif d'organisation.

Principe 6 de l'ACI: Coopération entre les coopératives

Bigre ? Coopaname, Oxalis et Smart sont trois coopératives emblématiques dans le champ de l'expérimentation de nouvelles formes de travail et d'emploi. Issues de différentes histoires, de différents secteurs et de différents réseaux, en passant notamment en France par les coopératives d'activités et d'emploi, elles se connaissent depuis longtemps. En 2014, accompagnées de leurs galaxies coopératives respectives, elles fondent Bigre!. Voilà ce qu'elles en disaient alors : « Ensemble, Oxalis, Vecteur Activités, SMart, Coopaname et GrandsEnsemble, ainsi que toutes les organisations coopératives, associatives ou mutualistes qui les rejoindront, entendent dépasser, par la coopération, l'alternative classique entre travail salarié subordonné et travail indépendant précarisé. »

L'un des objectifs de Bigre! est de dépasser les frontières de nos organisations pour fonder une communauté de plusieurs milliers de sociétaires qui ont l'envie de coopérer et qui apprennent à le faire en cultivant leurs différences et leurs proximités. Travailler ensemble en coopération parce qu'on est proche géographiquement, par le métier qu'on exerce, par la manière de le faire, par le secteur dans lequel on le fait. Mixer les compétences, les savoir-faire et les savoir-être pour travailler autrement.

Dès 2015, le Carrefour des métiers, organisé par Oxalis depuis 2008 la dernière semaine d'août sous diverses formes et noms, se mue en Bigre rencontre: en Vendée d'abord, puis au Lazaret à Sète entre 2016 et 2019, ces rencontres intercoopératives rencontrent un succès croissant, auprès des membres des coopératives fondatrices et au-delà. Après une année percutée par la crise sanitaire, nous obligeant à adapter le format en caravane, retour en fanfare à Sète pour Bigre ! Du 23 au 27 août s'est tenue la Bigre Rencontre à

Sète, près de Montpellier. 250 Bigristes, 85 animateur·trices, 100 ateliers, 200h de débats et d'échanges, 6h de direct radio, 300h d'ensoleillement. Autant d'occasions de retrouver en vrai, de faire ensemble et de coopérer.

En 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu pour faire vivre une école de la coopération qui dépasse les frontières des coopératives. Cette dynamique s'appuie notamment sur le noyau des coopératives de Bigre ! mais s'étend progressivement pour développer éducation et formation ensemble. En éducation permanente des publications, événements ou centre de documentation sont construits avec plusieurs organisations d'économie sociale. À noter que tous les textes sont publiés sous licence Creative Commons BY-NC-ND. Chacun peut donc les reproduire et les partager avec d'autres, en précisant qu'ils sont édités par Smart. Ils ne peuvent être ni modifiés ni utilisés à des fins commerciales.

Smart est sociétaire dans d'autres coopérative et/ou accueille des partenaires dans son sociétariat. Nous pouvons par exemple nommer NewB ou Dynamo Coop. Au-delà de la dimension formelle, ces liens permettent de l'échange de pratiques et la participation à des groupes de travail en commun.

Principe 7 de l'ACI: Engagement envers la collectivité

Smart in Progress

Les recommandations de Smart in Progress permettent de nourrir l'évolution du projet de Smart. C'est donc la communauté de Smart qui indique le sens de cette évolution. Au fil des années, nous avons constaté que les cycles Smart in Progress produisaient des recommandations en grand nombre qui venaient s'agréger rapidement aux précédentes. Parmi celles-ci, beaucoup de recommandations se croisent, se rejoignent ou se complètent sans pour autant se réunir, elles continuent de co-exister en se juxtaposant.

Ce constat nous a amené à prendre le temps de s'arrêter, de faire une pause, pour observer... Pas de nouvelles thématiques et de nouveau groupe de travail depuis juin 2021.

Nous utilisons alors ce temps, pour réaliser un état des lieux de la démarche. Il nous semble en effet important de clarifier et visibiliser les actions mises en place à la suite des réflexions menées par les différents groupes de travail.

L'idée est aussi de faire évoluer nos pratiques en expérimentant d'autres formats qui puissent impliquer et faire participer une communauté aussi importante que celle de Smart dans la traduction concrète des attentes.

Élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025 et lancement d'une vingtaine projets prioritaires

Notre coopérative s'est engagée dans un nouveau cycle en définissant sa stratégie pour la période 2021-2025. Celle-ci s'appuie notamment sur les recommandations issues de Smart in Progress et a été approuvée par les sociétaires lors de l'assemblée générale de juin 2021. Elle se décline en six axes et vise à donner un cadre aux évolutions de notre coopérative pour les années à venir.

Mais évoluer ne se décrète pas d'un claquement de doigts, c'est un travail de longue haleine : réunir des compétences et des profils complémentaires, leur donner le temps de s'approprier les enjeux communs pour que ce qu'ils conçoivent et construisent soit solide tout en veillant à intégrer les standards du travail collectif et nos principes coopératifs, basés sur la confiance, l'inclusion la plus large possible et une autonomie de décision qui ne va pas de soi et se cultive par petit pas.

Permettre l'appropriation la plus large possible de nos évolutions – c'est notre ambition et nous acceptons volontiers qu'elle nous coûte en efficacité de court terme ce qu'elle nous apportera de force collective.

Pour mettre en œuvre la stratégie, des projets prioritaires ont été identifiés et lancés. En tout, 20 projets, à échéances variées, ont été lancés en 2021. Ils ont mobilisé au fil de l'année une quarantaine de membres de l'équipe mutualisée.

On peut distinguer :

- **Les projets qui visent à renforcer la sécurité du cadre offert aux activités hébergées au sein de la coopérative.**
- **Les projets qui visent à améliorer ou enrichir nos outils et services**
- **Les projets qui visent à améliorer nos pratiques – aussi bien au sein de l'équipe mutualisée que dans notre dynamique coopérative.**